

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE

SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE (SAS) « RENANTIS FRANCE »

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE AU SOL SUR UNE PARCELLE DE PÂTURAGE POUR UN ÉLEVAGE D'OVINS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MÉZIDON VALLÉE D'AUGE (14 431).

Par arrêté du 18 septembre 2024, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique concernant un projet de création d'une centrale agrivoltaïque au sol édifiée sur la départementale 138 B au lieu dit « Les Pérelles » sur la commune déléguée de CROISSANVILLE sur le territoire de la commune nouvelle de MÉZIDON VALLÉE D'AUGE porté par la SAS « RENANTIS FRANCE »

Ce projet met en synergie la production agricole et la production d'énergie renouvelable photovoltaïque. Il concerne une surface clôturée de 26,7 hectares avec la pose de 34 112 panneaux solaires orientés est-ouest sur supports fixes et inclinés, correspondant, selon le maître d'ouvrage, à la consommation d'électricité d'environ 2100 maisons. Il comprend également 2 postes de livraison, 5 postes de transformation ainsi que deux citernes souples de 120 m³.

Ce projet permettra au propriétaire exploitant de sécuriser et pérenniser son activité d'élevage d'ovins, puis de transmettre son exploitation aux générations futures avec un accroissement du dynamisme de la filière ovine locale.

La présidente du tribunal administratif de CAEN a désigné en date du 18 juillet 2024, M. Pierre GUINVARC'H, en qualité de commissaire enquêteur chargé de diligenter cette enquête publique.

L'enquête publique se déroulera **du mardi 15 octobre 2024 à 13h30 au vendredi 22 novembre 2024 à 18h00**. La mairie déléguée de CROISSANVILLE sise 15 route de la Chapelle aux haras – Croissanville – 14 370 MÉZIDON VALLÉE D'AUGE, est le siège de cette enquête publique.

M. Carmelo SCALONE, Président de « RENANTIS FRANCE SAS », demeurant 103 A avenue Henri Fréville – 35 200 RENNES – Siret :488 174 509 000 49, est désigné comme responsable du projet.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet en version papier et consigner dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions, aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture des collectivités au public suivants :

Lieux	Jours et horaires
Mairie de MÉZIDON VALLÉE D'AUGE 2 allée du Parc du Breuil – Mézidon-Canon 14 270 MÉZIDON VALLÉE D'AUGE – Téléphone : 02 31 20 01 96 Courriel : accueil@mva14.fr – Adresse web : https://mva14.fr/	<ul style="list-style-type: none">Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30Samedi de 9h00 à 12h00
Mairie déléguée de CROISSANVILLE 15 route de la Chapelle aux haras – Croissanville 14 370 MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - Téléphone : 02 31 42 64 60 Courriel : mairie.croissanville@mva14.fr - Adresse Web : https://mva14.fr/	<ul style="list-style-type: none">Lundi et mardi de 13h30 à 16h00Vendredi de 14h00 à 18h00
Communauté d'agglomération Lisieux Normandie 11 place François Mitterrand – 14 100 LISIEUX - Téléphone : 02 31 61 66 00 Courriel : secretariat@agglomeration-lisieux.fr - Web : https://lisieux-normandie.fr/	<ul style="list-style-type: none">Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le public pourra transmettre ses contributions et propositions directement sur un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5545>

– Par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-5545@registre-dematerialise.fr

– Par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, M. Pierre GUINVARC'H, **au plus tard le 22 novembre 2024 à 18h00**, la date du courriel ou le cachet de la poste faisant foi, au siège de la mairie déléguée de CROISSANVILLE dont l'adresse est rappelée ci-avant. Ces observations écrites seront visées et annexées aux registres d'enquête par la maire de la commune déléguée intéressée, le maire de MÉZIDON VALLÉE D'AUGE ainsi que le président de la CDC Terre d'Auge impactées par ce projet.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique ci-dessous : [Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours](#)

Le responsable du projet procédera, sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage de cet avis d'enquête publique (format A 2) **15 jours** francs avant la date d'ouverture de la participation du public, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, à la mairie de MÉZIDON VALLÉE D'AUGE, ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource représentant le maître d'ouvrage, M. Bertrand BELBEN, Directeur commercial France – 103 A avenue Henri Fréville – 35 200 RENNES – bertrand.belben@renantis.com – Tél. : 02 57 10 21 91 / 06 49 85 96 11.

M. Pierre GUINVARC'H, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations écrites et orales, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
Mairie déléguée de CROISSANVILLE (siège de l'enquête)	– Mardi 15 octobre 2024 de 13h30 à 15h30 (ouverture de l'enquête) – Vendredi 22 novembre 2024 de 15h00 à 18h00 (clôture de l'enquête)
Mairie de MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	– Mardi 29 octobre 2024 de 15h30 à 17h30 – Samedi 16 novembre 2024 de 10h00 à 12h00
Communauté d'agglomération Lisieux Normandie	Pas de permanence du commissaire enquêteur, mais mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre physiques.

Le public pourra consulter à la fin de l'enquête et dès que disponibles, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près des mairies de CROISSANVILLE et de MÉZIDON VALLÉE D'AUGE, ainsi que près de la CA Lisieux Normandie, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement, par le public, sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html> et sur le site de la société de registre dématérialisé sous le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5545>.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, M. le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la demande du permis de construire de l'opération de réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la RD 138 B au lieu-dit « Les Pérelles » à CROISSANVILLE sur la commune nouvelle de MÉZIDON VALLÉE D'AUGE, objet de cette demande.

NE PAS RECOUVRIR AVANT 22 NOVEMBRE 2024 À 18H00